Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 056-245614383-20260602-C2026_122-DE

QUESTEMBERT COMMUNAUTÉ

DATE de CONVOCATION
22 MAI 2026

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 40
Présents : 34
Votants : 39
Procuration : 5

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 1 juin 2026

L'an deux mille vingt six, le un juin à 18h30, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis au siège de Questembert Communauté à Questembert, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. La séance a été ouverte sous la présidence de M. Patrice LE PENHUIZIC.

Étaient présents :
M. Michel GRIGNON, M. Jonathan SEKLI, Mme Claire MAHÉ, M. Pascal HERVIEUX, Mme Sylvie BOULO, Mme Camille LE CLAIRE, M. Yanncik FIEVEZ, M. Patrice LE PENHUIZIC, Mme Laëtitia ÉON, M. Serge LUBERT, Mme Sylvie GAIN, M. Pascal GUIBLIN, Mme Sandra ROUSSELET, M. Joël TRIBALLIER, Mme Morgane RÉTHO, M. François HERVIEUX, Mme Gaëlle ROLLIN, M. Pascal QUIMBRE, M. Marcel ARS, M. Jean-Yves BOUSSO, M. Jean-Pierre GALUDEC, M. Boris LEMAIRE, Mme Delphine JEANNIN, M. Jean-Pierre LE METAYER, M. Maxime PICARD, Mme Evelyne LE NORMAND, M. Alain LOUIS, Mme Albane DIEU, M. Anthony LECOINTRE , Mme Marie HAMEL-FAURE , Mme Maryse GÉRARD, M. Stéphane COMBEAU, M. Thierry AUTRAN, Mme Colette GORRÉ

Étaient absents :
Mme Hélène BERTRAND-KOUIDER

Absent(s) ayant donné pouvoir :
Mme Stéphanie BODIN a donné pouvoir à M. Michel GRIGNON
Mme Sophie JUBIN a donné pouvoir à M. Jonathan SEKLI
Mme Sophie SOULIMAN a donné pouvoir à M. Marcel ARS
Mme Isabelle GUILLET a donné pouvoir à M. Jean-Pierre GALUDEC
M. Kévin MENANT a donné pouvoir à M. Kévin MENANT

Secrétaire de séance : M. Stéphane COMBEAU

N°C2026_122 - ADMINISTRATION GENERALE - URBANISME- Complément à la délibération C2026_080 du 27 avril 2026 - Suite des désignations des élus Désignation membres COPIL PLUi

Rapporteur : M. Patrice LE PENHUIZIC, PRESIDENT

Vu les élections des vices-présidents en date du 9 avril 2026, et des compétences attribuées par arrêtés du président.

Vu la délibération n°2026_080 du conseil communautaire du 27 avril 2026 désignant les membres du COPIL Plui,

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président de Questembert Communauté dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Dans ce même délai, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes.

Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 056-245614383-20260602-C2026_122-DE

Soit la présentation suivante :

Animation du COPIL PLUi

Vice-Présidence déléguée	*Urbanisme-GEMAPI-Logement*	*8ème VP : Joël TRIBALLIER*
Agent en charge du service à Questembert Communauté	*Aménagement du territoire*	*Gaëlle STEPHAN*

	MAIRE	**Elu municipal en charge de l'urbanisme**	**2nd élu municipal en charge de l'urbanisme pour 3 communes**	**Agent communal référent**
BERRIC	Michel GRIGNON	Stéphanie BODIN	Jonathan SEKLI	A. LE TREHUIDIC
CADEN	Claire MAHÉ	Sylvie BOULO	/	Stéphanie SORIN
LE COURS	Raymond HOUEIX	Hippolyte LE GUILLANTON	/	François GILLET
LA VRAIE-CROIX	Pascal GUIBLIN	Patrick BOUVET	/	Béatrice LE GRUMELEC
LARRÉ	Camille LE CLAIRE	Johann JAFFRELOT	/	Muriel GUYOT
LAUZACH	Patrice LE PENHUIZIC	Laëtitia ÉON	/	Caroline VIGNOT
LIMERZEL	Serge LUBERT		/	
MALANSAC	Morgane RÉTHO	Pascal QUIMBRE	François HERVIEUX	Françoise GAUTIER et Léticia RIO (DGS)
MOLAC	Marcel ARS	Jean-Yves BOUSSO	/	Magalie ROUXEL
PLUHERLIN	Jean-Pierre GALUDEC	Gildas POSSEMÉ	/	Sylvie JOLIVET
QUESTEMBERT	Boris LEMAIRE	Jean-Pierre LE MÉTAYER	Alain LOUIS	Sophie DANIEL
ROCHEFORT-EN-TERRE	Stéphane COMBEAU		/	
SAINT-GRAVÉ	Thierry AUTRAN	Colette GORRÉ	/	Mireille JAGUT

Sur avis favorable du Bureau Communautaire du 21 mai 2026,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, les membres du Conseil Communautaire décident :

- De valider la composition du COPIL PLUi, ainsi que la nomination des membres communautaires, tel que présenté ci-dessus ;
- Et de donner pouvoir au Président pour la consultation des communes afin de compléter sa composition.

Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 056-245614383-20260602-C2026_122-DE

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme
A Questembert, le 2 juin 2026
Le Président,
Patrice LE PENHUIZIC

QUESTEMBERT COMMUNAUTÉ
8 av. de la Gare
56231 QUESTEMBERT
CEDEX
02 97 26 59 51

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président de Questembert Communauté dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Dans ce même délai, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes.

Signé par : Patrice LE PENHUIZIC
Date : 02/06/2026
Qualité : PRÉSIDENT